

Le master «Intelligence Economique et Stratégie Compétitives» et le GEAPE
de la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion de l'Université d'Angers

organisent une Journée d'étude sur l'Intelligence Economique :

Jeudi 28 septembre 2006 (9h00-17h30)

UFR Droit, Economie et Gestion de l'université d'Angers

13, Allée F Mitterrand, BP 36 33, 49036 Angers Cedex 01

Intelligence Economique territoriale : vers une gestion active des potentialités de développement
du territoire ?

Avec la participation et le soutien de

Le MINEFI - Région Pays de Loire,

le Conseil Régional des Pays de la Loire, Netsquad, la CCI d'Angers, l'IHEDN,

et l'Association "W.I.C." (World Intellec Cogito),

Contact :

Camille.baulant@univ-angers.fr

Renseignement et inscription : Marie-Christine PASSIGNAT

tél. : 02 41 96 21 06 / courriel : Marie-Christine.Passignat@univ-angers.fr

Programme définitif du 5 juillet 2006

I. Les objectifs de la journée :

Suite à la journée d'étude du 28 septembre 2004 consacrée au rôle clef de l'Intelligence Economique (méthodes, outils et politiques) pour analyser la compétitivité des entreprises, des régions et des nations dans le cadre de la double mutation que connaissent les économies actuelles : la mondialisation et le développement de l'économie de la connaissance, une seconde journée d'étude sur l'Intelligence Economique aura lieu le 28 septembre 2006.

Cette seconde journée d'étude propose une application concrète des méthodes et outils de l'Intelligence Economique pour accompagner la dynamique de l'action régionale en matière de schéma régional d'Intelligence Economique territoriale.

Face à la double priorité affichée dans le projet « Etat-Région de 2007-2013 » : la compétitivité et le développement durable, il s'agit de réfléchir sur les conditions économiques de long, moyen et court terme à mettre en place pour accompagner ces deux grandes priorités.

Il s'agit de poser les problèmes du développement économique et social régional, national et international dans une perspective de long terme qui intègre les trois mutations majeures : la mondialisation, une économie fondée sur la connaissance et les contraintes environnementales (pollution, effet de Serre...).

Les approches d'Intelligence Economique entendue dans son sens large (mode de pensée et mode d'action adaptée aux grandes évolutions économiques) permettent en effet de se donner les moyens d'avoir une perception précise de ces contraintes de long terme qui vont orienter l'action des entreprises et des territoires. La complémentarité entre ces deux visions permettra non seulement de définir ensemble les grands axes de recherche à privilégier mais également de permettre de construire les entreprises et les régions qui seront compétitives sur les marchés de demain.

Cette journée, centrée sur le rôle de l'Intelligence Economique territoriale pour dynamiser les entreprises et les organisations de la région Pays de la Loire, s'inscrit dans la dynamique du schéma régional d'Intelligence Economique initialisée par différentes initiatives au cours de l'année 2005-2006 :

- Le Schéma Régional d'Intelligence Economique territoriale initié par les Préfectures d'Angers et de Nantes

- La poursuite des travaux du Conseil Régional de Nantes, à la suite des « Assises régionales d'Intelligence Economique » qui se sont tenues en septembre 2005

- et la mise en œuvre du Centre d'Intelligence Economique territorial (CIET), rattaché à la CCI d'Angers, qui se propose de répondre aux besoins du pôle végétal spécialisé.

Cette nouvelle journée souhaite aussi approfondir et développer les relations initiées entre

- Les entreprises et les collectivités territoriales intéressées par les démarches d'IE.
- Les centres de recherche (GEAPE, LARGO, LARGE, INRA...) qui viennent de s'associer pour répondre à un appel d'offre régional dédié à l'analyse du pôle végétal spécialisé (Projet de recherche VEGESPE)
- Et les différentes formations en Intelligence Economique d'Angers
 - Master «Intelligence Economique et stratégies compétitives», de l'Université d'Angers (UFR Droit, Economie et Gestion)
 - Master «Veille Innovation» de l'Université d'Angers (ISTIA)
 - Module «Intelligence Economique» de la 5^{ème} année de l'ESSCA

Au sein de l'UFR de Droit et d'Economie et de Gestion de l'université d'Angers, le master « Intelligence Economique et stratégies compétitives» s'associe cette année avec deux autres master professionnels :

- Le master «Commercialisation des produits végétaux», qui ouvrira en septembre 2006 et est axé sur le fonctionnement du pôle végétal
- Et le master «Chargé de projet : entreprises et territoires» qui analyse le schéma de développement territorial.

II. Programme de la journée :

9h00-9h15 : Allocution d'ouverture

Alain BARREAU : Président de l'Université d'Angers

Joël BLANDIN, Président de la CCI d'Angers

9h15-9h30 :

- Alain JUILLET, Haut Responsable Chargé de l'IE auprès du Premier Ministre :

L'Intelligence Economique territoriale au service des PME

9h30-11h00 : Première table ronde :

Intelligence Economique territoriale face aux enjeux du XXI^{ème} siècle

L'objectif de cette première table ronde est de définir, pour les nouvelles structures d'action que constituent les Régions, des stratégies de long terme qui soient fondées sur des perspectives longues face aux grandes évolutions de l'économie mondiale : passage à l'économie de la connaissance, accentuation de la mondialisation et risques climatiques.

Il s'agit de comprendre pourquoi l'Intelligence Economique territoriale est complémentaire à l'IE nationale. L'IE territoriale apparaît en effet particulièrement appropriée pour accompagner les nouveaux pôles de compétitivité car elle se donne comme objectif d'intégrer les PME dans de nouveaux modes d'organisation dynamiques où la complémentarité entreprises, centres de recherche, université, services de l'Etat et collectivités territoriales favoriserait la construction de véritables «clusters» irriguant l'ensemble de l'économie dans les pays développés. Dans ce cadre, une nouvelle politique industrielle doit être proposée de façon à apporter un appui massif et ciblé aux entreprises high tech mais également un appui durable et personnalisé aux PME-PMI, qui sont source d'emploi et d'innovations de marché en France.

Modérateur : Camille Baulant, Professeur Sciences économique,

Université d'Angers, Directrice du master IESC

- Jean-Louis LEVET, Responsable du Pôle "Politique industrielle", Conseil d'Analyse Stratégique (ex Plan), Rapporteur général de la Commission nationale des aides aux entreprises (2001-2002), initiateur du rapport Martre;

Une nouvelle politique industrielle au service des PME-PMI : le rôle des innovations de marché

- **Pierre DRAI, Chercheur en relations internationales, chargé de mission au Ministère de la Défense, Président du Centre d'Etudes Transatlantique :**

Avantages comparés des politiques d'IE territoriale : France - USA.

- Jean-Yves LE DEAUT, Député socialiste de Meurthe et Moselle, Président de la Mission d'information parlementaire sur l'effet de serre :

Comment intégrer le risque climatique dans une politique globale adaptée aux grandes mutations ?

- Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Député UMP de l'Essonne, Rapporteur de la mission d'information parlementaire sur l'effet de serre :

Comment affirmer l'écologie comme une nouvelle source de notre compétitivité ?

- **Jean-Philippe MOUSNIER, Sociologue, membre du comité de l'AFDIE :**

L'Intelligence Economique territoriale peut-elle être un jalon utile pour le développement durable des économies ?

11h00-11h15 : Pause café

11h15-12h45 : Deuxième table ronde :

**Les schémas d'Intelligence Economique territoriale et les bonnes pratiques
des pôles de compétitivité**

La deuxième table ronde aura pour objet de s'interroger, à partir d'exemples concrets effectués sur l'ensemble du territoire, sur les bonnes pratiques de l'Intelligence Economique territoriale, en identifiant ce qui a déjà été fait, comment cela a pu être mis en place et les points clés de cette démarche.

Dans ce cadre, on s'intéressera aux points communs et divergences des expériences menées en termes de «clusters», «SPL» ou «pôles de compétitivités». Ces logiques sont-elles complémentaires ou substituables. Faut-il sélectionner des secteurs stratégiques en termes d'innovation ou de défense ou bien s'adresser à l'ensemble des entreprises du territoire de façon à leur donner les moyens augmenter leur efficacité pour s'adapter aux trois grandes mutations : mondialisation, économie de la connaissance, risque climatique ?

Modérateur : Paul Muller, Maître de conférence en Sciences économique

Université d'Angers, GEAPE - CIET

- Daniel DARMON, Economiste à la DIACT (Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires)

Objectifs généraux des pôles de compétitivité et difficultés de leur mise en œuvre

- Remy PAUTRAT, Président de France Intelligence Innovation :

Mission expérimentale de sécurité économique auprès de grands pôles de compétitivité

- Patrick MICHELS, PDG de Knowings :

Retour d'expérience sur la mise en œuvre opérationnelle d'un dispositif d'IE territoriale dans le monde consulaire (les expériences du réseau ECOBIZ)

- Christophe COURTOIS, Directeur Netsquad, conseiller Défense du Préfet de Maine et Loire, expert judiciaire

Présentation du plan de développement de l'IE territorial en Maine et Loire

- Serge BARDY, Vice-président de la Commission Action Economique du Conseil Régional de Nantes:

Les trois grandes priorités du contrat Etat Région 2006-2013 : compétitivité, développement durable et la cohésion territoriale

- Hervé CHEVALLIER, Directeur COVIVILANCE, Nantes :

Actions et attentes des acteurs d'un territoire face à l'IE territoriale : les leçons d'expériences

12h45-14h00 : Déjeuner

14h00-15h45 : Troisième table ronde :

Organisation et fonctionnement des pôles de compétitivité

Cette table ronde sera consacrée à différentes expériences des pôles de compétitivité et notamment ceux qui ont été retenus dans la Région des Pays de Loire.

Ces expériences et les domaines de ces pôles sont extrêmement diversifiés avec le «pôle végétal spécialisé» à dimension mondiale qui allie l'innovation et un ancrage sur un terroir et un savoir-faire régional et le «pôle enfant» de Cholet, exemple de complémentarité des activités à destination du marché des jeunes enfants.

Modérateur : Serge blondel, Professeur de Science économique à l'IN, directeur du master CPVT

- Régis BAUDOIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Développement Paris Ile-de-France

L'expérience de l'ARD dans le montage des pôles Meditech Santé et Cap Digital

- Dominique MAILHOT, Chef de la Division Développement Industriel, DRIRE, Nantes

Pôles de compétitivité et attractivité du territoire

- Michel VELE, Président du CIVS

La structuration et le fonctionnement du Pôle « Végétal Spécialisé » d'Angers

- Olivier JEANNEAU, Service Industrie et CIET, CCI Angers

Le rôle du CIET pour accompagner le pôle végétal spécialisé

- Françoise BRUGIERE, Chef de division Etudes et Marchés VINIFLHOR

Les filières fruits, légumes, vins et horticulture du pôle végétal spécialisé

- Jacques MALAGIE, Directeur du CEAFL bassin Val de Loire et CIVS,

Le CEAFL du Bassin Val de Loire

- Samuel LEBLOND, Responsable chef de projet du «pôle enfant» de Cholet

Le Pôle Enfant : les enjeux d'un pôle de compétitivité inter-sectoriel

15h45-16h00 : Pause café

16h00-17h30 : Quatrième table ronde :

Les nouveaux enjeux : emplois qualifiés et formations

Le but de cette session est de réfléchir sur la nature des politiques à mener au niveau du marché du travail et de la formation pour accompagner la diffusion d'une pratique d'IE territoriale. Cette session s'intéressera

- à la réforme nécessaire des politiques de l'emploi, de façon à tenir compte des gains de productivité qui vont découler du passage à une économie de la connaissance

- la réforme tout aussi nécessaire de la formation pour mettre en œuvre des politiques d'IE territoriale dans le cadre d'une économie mondialisée et à haut contenu en connaissances immatérielles.

- et au rôle nouveau de l'Etat qui peut être défini par la mise en œuvre de partenariats actifs entre les entreprises, les collectivités territoriales et les structures de formation.

Modérateur : Gérard Deletang consultant en Intelligence Economique,

DSI Expert, Paris

Intervenants :

- Michel AGLIETTA, Professeur Sciences économiques, Université de Paris X Nanterre et conseiller scientifique au CEPII

Comment développer des emplois qualifiés à la hauteur de la Révolution technologique ?

- Christophe CLERGEAU, Conseiller Régional en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche

Comment adapter la formation régionale avec les caractéristiques de l'économie de la connaissance ?

- Pascal FRION, Directeur ACRIE, Nantes :

Retours d'expérience sur l'apport de la formation-action à l'IE pour les équipes chargés d'identifier les investissements étrangers en France.

- Samuel DOUETTE, CJD (Centre des Jeunes Dirigeants), responsable national Réflexion et expérimentations

Comment développer la «performance globale» des entreprises en stimulant leur ouverture sur la recherche et la formation

- Claude ROCHET, Professeur associé Université d'Aix Marseille II, Chargé de mission au service du Premier Ministre

Un nouveau rôle pour l'Etat pour insuffler des relations transversales entre les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et les centres de formation

17h30-17h45 : Conclusion du colloque :

Intelligence Economique territoriale : un moyen pour développer un gestion active des potentialités de développement du territoire

17h45 : Cocktail de clôture

III. Problématique générale de la journée sur l'Intelligence Economique territoriale:

Pourquoi proposer une journée d'étude axée sur l'Intelligence Economique territoriale ?

Deux grandes raisons expliquent ce choix :

D'une part, la sélection récente des «pôles de compétitivité régionaux », dont un pôle -le pôle végétal spécialisé- a été sélectionné comme «pôle à dimension mondiale » dans les pays de la Loire

D'autre part, l'analyse approfondie des méthodes et outils de l'Intelligence Economique territoriale s'inscrit aussi dans un débat qui nous semble central aujourd'hui : celui qui oppose la mondialisation à la régionalisation et qui nécessite de mieux spécifier les outils propres à l'Intelligence Economique territoriale.

Cette journée s'inscrit dans une continuité triple par rapport à la première journée organisée en 2004 qui a porté sur «le rôle de l'Intelligence Economique face aux défis de la mondialisation » :

1) La seconde journée se situe en continuité théorique par rapport à la problématique initiée lors du premier colloque. Il s'agit à présent d'utiliser les grandes méthodes et outils de l'Intelligence Economique pour analyser un problème précis et d'actualité : celui de l'insertion des régions dans la compétitivité internationale.

La triple mutation (mondialisation, économie de la connaissance et contrainte environnementales) entraîne en effet une modification en profondeur des modes de production et de consommation qui nécessite une prise de conscience de l'ensemble des agents économiques et des actions de synergie entre ces différents acteurs.

Poser les problèmes du développement économique et social au niveau régional, national et internationale nécessite alors une perspective de long terme structurée dans une approche globale d'Intelligence Economique qui intègre les grandes mutations structurelles.

Dans ce cadre, l'Intelligence Economique territoriale, plus encore que l'Intelligence Economique nationale, se structure comme un mode de connaissance collective qui s'appuie sur l'interaction de cinq grands domaines : la veille, l'analyse prospective, la détermination d'actions stratégiques, l'accompagnement de ces actions (par la protection, les réseaux et l'influence) ainsi que le retour d'expérience.

Dans l'analyse prospective des mutations qui affectent les différentes économies, il est possible de structurer sans les opposer les approches microéconomiques et macroéconomiques, le court terme et le long terme, l'action publique et l'action privée de façon à dégager des priorités en matière de recherche et de financement pour préparer les entreprises et les régions à être compétitifs sur les marchés de demain.

L'Intelligence Economique territoriale a ainsi pour objectif de repenser un nouveau mode de développement économique et social en s'appuyant sur des relations de coopérations propres à stimuler «l'intelligence collective » de façon à ce que tous les acteurs modifient leur mode de formation (formation continue au service de la compétence), de production (avec les notions de développement durable et de performance globale) et de consommation (révolution des modes d'habitats, d'infrastructures et de transports plus économes en énergie).

2) Il existe aussi une continuité pragmatique qui insiste sur la nécessité du travail en réseaux comme support pertinent de la coopération transversale.

Cette coopération transversale a comme atout essentiel de déterminer des effets multiplicatifs ou exponentiels par rapport à une simple coopération bilatérale.

Les réseaux transversaux entre différentes entreprises ou organisations permettent aussi de penser simultanément les besoins aujourd'hui de coopérations en matière de recherche ou d'infrastructure propres à s'assurer aux entreprises une taille mondiale et des économies d'échelle tout en respectant le mécanisme de la concurrence qui reste un stimulateur des pratiques d'innovation.

Les réseaux, qui peuvent s'exprimer tant par les pôles de compétitivité que par un maillage fin de l'Intelligence Economique territoriale s'adressant à l'ensemble des PME, ont pour but de créer une synergie en vue d'améliorer la performance des entreprises et des régions dans la compétition mondiale.

3) Il existe enfin une continuité du contexte nécessitant des approches d'Intelligence Economique : en 2004 comme 2006, les économies du monde sont régies par une triple mutation qu'il est essentiel de prendre en compte dans la formulation des stratégies des agents :

1. La mondialisation et la globalisation de l'économie se traduisent aujourd'hui par une circulation accélérée des informations, des connaissances, des technologiques mais aussi des rumeurs, des bruits et des fausses informations.

2. Le développement des TIC et celui de l'économie de la connaissance poussent les entreprises et les agents vers une spécialisation accrue en faveur de la qualité, de l'innovation, de la compétence. De plus, une partie de cette spécialisation se réalise à présent sur des activités largement immatérielles, nécessitant non seulement de la recherche mais aussi des savoir-faire multiples et différenciés jusque là non encore codifiés. Ces savoir-faire tendent à devenir de plus en plus décisifs dans la compétition internationale puisque, là où il n'y a pas de formalisation explicite des savoirs, il n'y a pas non plus de possibilité de le copier ou de l'imiter.

3. Les contraintes environnementales avec les problèmes écologiques (destruction de la couche d'ozone donnant lieu au réchauffement climatique) et ceux de l'épuisement des ressources énergétiques de la planète nécessitent également un effort durable en recherche non seulement sur les énergies renouvelables (éoliennes, solaire, biocarburants ..) mais aussi une modification radicale de notre mode de production et de consommation.

L'Intelligence Economique apparaît ici comme un outil très utile dans la mesure où il ne s'agit pas à présent de limiter l'expansion économique ni de rationner les énergies (rouler un jour sur deux par exemple) mais bien d'inventer de nouveaux modes de production et de consommation notamment dans les grands domaines consommateurs d'énergie que sont l'agriculture, le bâtiment ou les transports (en privilégiant par exemple d'autres modes de déplacements comme le tram, le TGV ou la voiture à hydrogène).

C'est dans le cadre de ces trois mutations que se construisent aujourd'hui les «avantages concurrentiels» des firmes de demain qui dépendront, non seulement des innovations de produits et de procédés, mais également des innovations plus globales qui concernent la régulation de l'ensemble de nos sociétés.

La construction «d'avantages concurrentiels durables» par les firmes dépendra de plus en plus, non seulement d'une politique stratégique en matière de différenciation de produits par la qualité ou la variété mais plus encore d'une politique de différenciation générale portant sur une interaction dynamique et systémique entre quatre grands déterminants :

- Une priorité à la différenciation des facteurs de production vers la qualité (recherche, innovation et formation d'une main d'œuvre qualifiée et compétente)
- Une priorité de la différenciation des produits et services en fonction des demandes exprimées par les consommateurs et les citoyens.
- Un degré renforcé de coopération et de complémentarité entre les entreprises d'un même secteur, d'une même région, d'un même pays ou d'un même groupe de pays (Europe).
- Et un degré suffisant également de concurrence et d'ouverture de ces mêmes entreprises de façon à stimuler l'innovation et l'adaptation permanente

Face à ces trois grandes mutations, l'Intelligence Economique territoriale, située à la frontière de la globalisation et de la régionalisation, peut alors jouer un rôle clef entre des approches pragmatiques mises en œuvre par les entreprises pour gagner des marchés internationaux et des approches d'Intelligence Economique nationales développées par les Etats pour impulser des objectifs de moyen long terme à chaque nation (comme les grandes stratégies nationales mises en avant aux USA, Japon, Royaume-Uni, Chine, Russie ou Inde).

La ne se veut pas exhaustive mais souhaite engager un débat sur quatre grands types de questions :

Question 1: Faut-il, par l'Intelligence Economique territoriale et les pôles de compétitivité, «lutter contre» ou «accompagner» la globalisation ?

Dans un monde de plus en plus complexe, ne faut-il pas «utiliser» les nouvelles contraintes (mondialisation, économie de la connaissance, contraintes environnementales) pour créer et impulser de nouveaux «avantages concurrentiels» qui feront la compétitivité de demain ?

Les trois grands outils de l'Intelligence Economique, que sont la protection du patrimoine économique, la mise en œuvre de réseaux et de pratiques d'influence, sont dans ce cadre simultanément «défensifs» (protection des innovations ou des savoir-faire spécifiques dans le domaine immatériel) et «offensifs» (création de produits, de normes nouvelles).

Question 2: Doit-on privilégier les pôles «high tech» ou les pôles «à fort potentiel d'emploi» ?

Dans quelle mesure, le pôle végétal spécialisé, le seul pôle à dimension mondiale retenu dans la région pays de Loire est-il caractéristique de ce double enjeu de l'innovation et de l'emploi ?

Ce secteur est en effet à la fois un secteur à fort potentiel d'innovation et de différenciation des produits et il est aussi susceptible de s'ancrer dans un territoire particulier en développant des activités à fort potentiel d'emplois ?

Il semble aussi exister dans ce domaine une contradiction entre les politiques des élus qui visent une satisfaction à court terme des populations (priorité au maintien actuel de l'emploi, lutte contre la délocalisation, rejet des éoliennes pour des raisons d'esthétiques) et les politiques de long terme qui auraient pour objectif de modifier les modes de production et de consommation des agents économiques.

Pour résoudre cette contradiction, les pôles de compétitivité ainsi que les entreprises plus généralement devront être accompagnés par une politique industrielle nationale (rôle de la DIACT) ayant comme priorité de développer une nouvelle base industrielle en s'appuyant sur le développement durable et la performance globale.

Question 3: Comment dans un univers de globalisation, d'économie de la connaissance et de contraintes énergétiques définir un nouveau rôle pour l'Etat et ses partenaires ?

Les politiques de recherche et de formation, les politiques de développement durable et de performance durable doivent devenir une véritable priorité du gouvernement.

La politique industrielle doit dans ce cadre être repensée pour transformer en profondeur la base industrielle des entreprises et des régions.

Sur les domaines de la recherche, de la formation, de l'emploi et de l'environnement, on pourrait imaginer de créer un poste transversal de « Haut Responsable » en Recherche, en Formation, en Emploi et en Environnement (comme le poste de « Haut Responsable en Intelligence Economique » créé en décembre 2003) et qui serait rattaché directement au Premier Ministre et qui permettrait d'afficher ainsi de véritables priorités dans ces quatre domaines.

Par le développement des démarches d'Intelligence Economique territoriale, le rôle de l'Etat apparaît aujourd'hui plus complémentaire qu'opposé au rôle du marché.

L'Etat doit avoir pour rôle principal d'impulser (par les démarches d'Intelligence Economique notamment) et d'accompagner les stratégies des acteurs privés.

Dans un monde où les préoccupations de court terme et financières dominent et aboutissant à des logiques d'auto-réalisation des anticipations, le nouveau rôle de l'Etat serait ainsi de stabiliser les anticipations des agents sur des objectifs de long terme en assurant les moyens de les atteindre par une politique active en matière de recherche, de formation et des investissements collectifs.

La définition d'une stratégie nationale semble indispensable pour hiérarchiser les priorités et pour les organiser.

Il y a par exemple autant d'entreprises innovantes en Europe qu'aux USA mais l'Etat ne soutient pas durablement les entreprises qui font de la RD ce qui fait que ces entreprises spécialisées en RD ne se développent pas.

Ainsi, plus qu'un seul problème de flux de RD, il s'agit plutôt d'un problème d'organisation de la RD qui manque notamment en Europe.

Il faudrait sans doute mettre en œuvre une politique européenne en inscrivant la RD et l'innovation comme véritables priorités européennes. Pour cela, il serait nécessaire :

- de voter des dépenses de RD et de formations hors Pacte de Stabilité
- d'emprunter sur les marchés internationaux de capitaux pour financer cette RD puisque l'Europe a désormais le pouvoir de le faire avec l'euro.

La définition des nouveaux contours d'une politique publique se ferait en complémentarité avec les politiques régionales qui semblent plus en phase avec les stratégies des acteurs régionaux et internationaux que ne le sont les politiques nationales centralisées.

Mais les deux actions pourraient se compléter utilement dans le débat central qui oppose et allie la globalisation et la régionalisation.

On pourrait par exemple réfléchir sur de nouveaux moyens «d'attractivité» à développer pour des territoires régionaux, nationaux et européens qui dépasseraient les simples réglementations fiscales et qui seraient au contraire axés sur une qualité et une innovation des produits, des services et des emplois en accord avec les coûts salariaux et les coûts financiers élevés des pays développés ?

Question 4 : Comment peut-on passer d'un mode de régulation défensif et statique à un mode de régulation plus offensif et plus dynamique ?

Cette question est complexe et concerne le long terme.

Il s'agit donc de proposer ici quelques pistes de recherche qui seront soumises à la discussion lors de la journée d'étude.

La triple mutation de l'économie mondiale va dans le sens d'une complexité croissante de nos sociétés, où les processus auto organisationnels ont la caractéristique de générer des «cercles vicieux» ou des «cercles vertueux» :

Les cercles vicieux, semblent se développer aujourd'hui avec l'intensification de la concurrence et le développement d'une certaine forme de «guerre économique» où les agents économiques semblent s'enfermer dans une logique de court terme privilégiant la lutte pour augmenter chacun la part captée de la richesse mondiale plutôt que de viser à augmenter la richesse totale.

Les cercles vertueux sont néanmoins possibles si la reprise des gains de productivité favorisée par la révolution des TIC et la spécialisation accrue dans les activités intensives en recherche arrive à se diffuser à l'ensemble de la société.

- Peut-on identifier dans ce cadre les conditions nécessaires pour que les gains de productivité se diffusent aux autres sphères de l'économie : sphère de la consommation et sphère non marchande ?

- Les réseaux (partage sélectif de certaines informations ou connaissances) et la mise en place progressive du travail sur projets transversaux peuvent-elles jouer un rôle central dans ce mécanisme de diffusion des gains de productivité ?

- Les nouvelles interactions permises par la mise en œuvre de démarches d'Intelligence Economique peuvent-elles générer des dynamiques capables de relancer la croissance économique mondiale ?